50e ANNÉE. — N° 17.378
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes . 3 50 16f 30f
France et Colonies . . . 9 » 17f 32f
Etranger . . . . . 10 » 20f 40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 31 JANVIER 1920
SAINT PIERRE N.
SOLEIL : lever 7h 26 ; coucher 5h 5.
LUNE : P. L. le 4 ; D. Q. le 11.

ÉTONNEMENT TARDIF

La consternation est au camp des contempteurs des théories économiques. Le dollar, d'un pas décidé et bien américain, a franchi le cap des 13 francs et s'achemine gaillardement vers des cotes plus élevées. La livre sterling piquée d'émulation, a passé sans hésiter la borne des 45 francs, et dans une action puissante franchit aujourd'hui celle des 46. *Quo non ascendant ?* peut-on dire. Eh ! oui, où s'arrêteront-ils ? Les empiriques augures n'en savent plus rien. Les économistes ne prétendent à aucun titre pouvoir mieux faire que ces Pic de la Mirandole à la manque.

Pour ma part, je me garderai de risquer un pronostic timide, mais je trouve fort divertissant les oh ! et les ah ! de stupeur de la plupart de nos confrères, qui découvrent soudain des vérités élémentaires, commentent à plume-que-veux-tu cette extraordinaire ascension des changes étrangers et ses fâcheuses conséquences. « Abomination de la désolation, combien notre sort est amer... » J'avoue n'en être point surpris, et qu'à mon avis le plus étonnant est qu'on puisse en être étonné.

Lorsque les redoutables seigneurs qui présidaient récemment encore aux destinées financières et économiques de ce pays se livraient en liberté à leurs jeux innocents, nous avons, avec quelques autres, trop rares, hélas ! élevé, dans ce journal, de timides protestations et dénoncé le péril que faisaient courir à l'avenir de la France ces manifestations de l'empirique omniscience.

On nous regarda un peu comme des bêtes curieuses, et notre voix resta sans écho. Les bons thuriféraires des maîtres de l'heure trouvaient alors admirable l'ordonnance des choses et des événements. Aujourd'hui, les réalités, les dures réalités s'imposent à l'attention générale, et tous les artifices ne peuvent les dissimuler. Avec, chez certains, un peu plus de courage jadis, le mal maintenant eût pu être moindre. Il n'est pas cependant irréparable, si on veut une bonne fois regarder les événements en face et adopter des solutions dictées non par les sentiments, mais uniquement par l'intérêt national.

Deux causes sont à l'origine de la tension actuelle des changes étrangers : l'une, d'ordre général, est la situation déficitaire de notre balance commerciale ; l'autre, plus spéciale et momentanée, est, à n'en point douter, un fléchissement de notre crédit extérieur.

Pour les douze mois de l'année écoulée, l'excédent de nos importations sur nos exportations dépassera certainement 20 milliards. C'est la cause profonde, principale. On connaît les remèdes préconisés : 1° se restreindre pour importer moins ; 2° produire pour faire face à nos besoins et exporter davantage.

Ce sont évidemment beaux préceptes, mais suivis jusqu'à présent de peu de réalisations. En attendant que la masse comprenne que son devoir est de s'y conformer, les hommes responsables de nos destinées pourraient prendre certaines mesures qui aideraient singulièrement à la solution des difficultés actuelles.

J'indiquerai simplement deux des plus efficaces, immédiatement réalisables : accélérer le plus possible la liquidation des stocks, ce qui, en jetant sur le marché libre bien des marchandises, éviterait que le consommateur allât les acheter à l'étranger ; favoriser par tous les moyens la reprise des affaires en toute liberté avec les pays à change déprécié, ce qui modérerait la demande de dollars et de livres. En agissant ainsi, on ferait aussi cesser le petit commerce auquel se livrent, à notre grand dam, non seulement certains de nos alliés moins scrupuleux que nous sur la question de la reprise des relations commerciales avec nos anciens ennemis, mais aussi, il faut bien le dire, certains amis de l'administration qui ont joué avec art et sans désintéressement le rôle d'intermédiaire obligatoire. Et ce serait tout bénéfice.

La cause spéciale et momentanée de la rapide ascension actuelle des devises étrangères est, d'autre part, une crise de notre crédit extérieur.

Le jeu de massacre de nos finances auquel s'est livré notre ex-grand argentier national a eu ce résultat de jeter dans l'âme de nos créanciers étrangers le doute non sur les ressources de la France, mais sur le parti que ceux qui la dirigeaient étaient susceptibles d'en tirer. Des avertissements nous sont venus des Etats-Unis, de l'Argentine. Le maître financier de feu le dernier ministère n'en continuait pas moins ses errements néfastes. Comment, dans ces conditions, aurait-on pu nous consentir la prorogation des crédits à longs termes, qui seuls permettraient de stabiliser nos changes, puisque nos exportations ne peuvent faire la contre-partie de nos importations ? Tout dernièrement, à Londres, on nous a fait brutalement comprendre que le jeu avait assez duré. Le renouvellement de 200 millions de bons du Trésor à un an n'a pu être réalisé. C'était un rappel à l'ordre significatif. Il s'est traduit en pratique par l'ascension vertigineuse du cours de la livre sterling, à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Il existe donc, à n'en point douter, une relation entre le cours de nos changes et notre situation financière générale. Si nous inspirons confiance, les crédits à long terme nécessaires à la stabilisation seront accordés. Dans le cas contraire, le cours des devises dépendra désormais entièrement et au jour le jour de notre balance commerciale...

La politique d'impôts et d'emprunts de consolidation qui, enfin ! paraît devoir être celle du nouveau ministre des finances, contribuera puissamment, en assainissant notre marché, au relèvement de notre crédit extérieur et à l'amélioration de nos changes.

Chaque Français, en souscrivant au prochain emprunt et en faisant tout son devoir fiscal, se doit à lui-même, doit au pays d'assumer sa part dans cette noble tâche. Nos créanciers étrangers peuvent être tranquilles, aucun de nous n'y faillira.

A. BOURBON.

La France s'efforce de faire libérer l'amiral Koltchak

Paris, 29 janvier. — Le gouvernement français a télégraphié au général Janin pour qu'un rapport des plus complets lui soit adressé sur les circonstances de l'arrestation de l'amiral Koltchak. En outre, il a donné au général Janin l'ordre de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir du gouvernement révolutionnaire la mise en liberté de l'amiral.

Ajoutons que, de source autorisée, on confirme l'exactitude de la nouvelle publiée par le « Times », d'après laquelle l'amiral Koltchak a été livré au gouvernement socialiste révolutionnaire d'Irkoutsk.

Rappelons, suivant les dernières informations de Vladivostock, les circonstances dans lesquelles sombra le pouvoir de l'amiral Koltchak. Il y a un mois, le parti socialiste révolutionnaire prit possession du pouvoir à Irkoutsk. Le 21 janvier, le gouvernement passa aux mains des bolcheviks, qui établirent des soviets. Amené par les Tchéco-Slovaques à Irkoutsk, l'amiral Koltchak a été livré avec le premier ministre Pepelaiez aux socialistes révolutionnaires. Le sort de l'amiral est inconnu.

Le général Somenoff, commandant en chef des forces russes en Extrême-Orient, a adressé aux alliés une lettre les suppliant de prendre des mesures pour libérer l'amiral Koltchak.

Comment les Tchéco-Slovaques livrèrent l'amiral Koltchak

Paris, 30 janvier. — Le général Gaïda, ancien commandant en chef des forces tchéco-slovaques, qui vient de débarquer à Marseille, a donné de nouvelles précisions sur les conditions dans lesquelles l'amiral Koltchak a été livré.

Depuis novembre 1918, l'amiral avait sous son commandement les troupes tchéco-slovaques et leur chef, le général Gaïda.

Mais, ambitieux et avide de pouvoir personnel, Koltchak ne se préoccupa nullement de conjuguer ses efforts avec ceux de Denikine. S'obstinant dans la marche sur Moscou, il essuya de nombreux échecs qui découvrirent le flanc de l'armée tchéco-slovaque et provoquèrent la retraite.

Impuissant à modifier les plans de Koltchak, le général Gaïda dut se retirer et cependant la retraite de Koltchak le long du Transsibérien s'effectuait dans le désordre et l'anarchie générale : c'est dans ces conditions que l'amiral fut livré par les troupes tchéco-slovaques.

Quelle fut l'attitude du général Janin ?

Une question reste posée. Quel rôle exact a joué le général Janin ? Chef nominal des Tchéco-Slovaques après le départ du général Gaïda, le commandant de la mission française a-t-il été au courant du honteux marché ? A-t-il eu le moyen d'intervenir ? Ce que l'on sait jusqu'ici ne permet pas de dire que le général Janin ait consenti à une remise volontaire, mais fait au contraire présumer qu'il a été impuissant à l'empêcher, n'ayant aucune autorité effective sur les troupes tchéco-slovaques, fort indépendantes et gagnées à des idées extrêmement avancées. On remarquera que, dans le texte du radio bolcheviste que nous avons reproduit, il n'est pas parlé d'une intervention du général Janin. Actuellement, les représentants des alliés en Sibérie, et en particulier notre agent à Kharbine, M. Maugras, agissent aussi énergiquement que possible auprès du gouvernement provisoire d'Irkoutsk pour que l'amiral Koltchak soit remis en liberté et leur soit confié. Ils ont même pris l'engagement que l'amiral ne s'occuperait plus de politique.

Arrestation du général Youdenitch

Stockholm, 29 janvier. — Le général Youdenitch, ancien commandant en chef de l'armée du Nord-Ouest, a été arrêté dans la matinée du 27 janvier, en Esthonie, par le général Boulakovitch, au moment où il se préparait à se rendre à Helsingfors. Le gouvernement serait complice du général Boulakovitch. Les missions militaires alliées ont élevé de vives protestations auprès du gouvernement esthonien.

Trotzky mobiliserait 8 millions d'hommes

Varsovie, 30 janvier. — Trotzky a élaboré un plan de campagne contre la Pologne, consistant principalement en deux poussées, l'une dans la direction de Vilna, l'autre à travers les Carpathes, la Tchéco-Slovaquie et la Galicie. Trotzky organiserait la mobilisation de 8 millions d'hommes, dont 2 millions, actuellement disponibles, ont été placés sous le commandement du général Broussiloff. Les membres de la famille du général sont gardés comme otages.

En attendant, un décret officiel, paru dans la presse bolcheviste, appelle sous les drapeaux quatre classes prélevées sur le centre de la Russie.

Les Ukraniens s'emparent d'Odessa

Vienne, 30 janvier. — Odessa a été pris par les troupes ukraniennes, sous le commandement du général Omoljanovitsch Pawlenko.

Un comité composé d'Ukraniens, de Russes et de juifs a pris en main l'administration de la ville. Le calme est complet. Les conditions du ravitaillement de la ville sont améliorées.

Japonais et bolcheviks signent un accord au sujet de la Sibérie

Kharbine, 27 janvier (retardée). — Les commandants japonais et bolcheviks se sont rencontrés à Niklosk et ont convenu que les Japonais auraient le contrôle de la gare et les bolcheviks celui des ateliers de la ville. Après un court combat, livré le 26, la plupart des soldats du gouvernement se sont rendus aux bolcheviks et les autres se sont retirés sur la frontière mandchoue. Les Japonais paraissent avoir décidé de se tenir à l'écart des incidents bolchevistes ou autres, qui ne menacent pas l'ordre. La circulation des trains allant à Vladivostok va être reprise immédiatement.

EN ITALIE

M. Barrère et M. Nitti ont eu un important entretien

Rome, 30 janvier. — M. Barrère, ambassadeur de France, a eu avec M. Nitti, président du conseil, une longue conversation. Cet entretien, à la veille du départ de M. Barrère pour Paris, où il se mettra en contact avec les membres du nouveau ministère français, a eu naturellement pour objet la réponse de la Yougo-Slavie au projet de compromis pour la question de l'Adriatique. L'ambassadeur n'a pu que confirmer la solidarité complète et sincère des alliés, qui se sont engagés à faire respecter cette solution comme un minimum. Il a eu également pour objet la politique économique que le gouvernement français voudrait inaugurer avec l'Italie. En effet, la France et l'Italie se trouvent dans une situation à peu près analogue, et subissent le même dommage par la baisse du change. Une entente entre les deux nations aboutirait pour elles à des résultats avantageux.

EN ALLEMAGNE

Erzberger va mieux

Berlin, 30 janvier. — Le professeur Plesch a déclaré jeudi, après sa visite à M. Erzberger, que l'état du blessé est absolument normal. Les forces ont augmenté. Le ministre pourra reprendre très prochainement ses occupations.

EN ANGLETERRE

Un nouveau coup de main des sinn-feiners

Dublin, 30 janvier. — Mercredi matin, à trois heures, un groupe d'hommes armés a attaqué le poste de police d'Ardmore, dans le comté de Cork. Les agents ont riposté à la vue de leurs agresseurs, qui ont été battus après un combat de deux heures. Aucun agent n'a été blessé.

LES REVENDICATIONS YOUGO-SLAVES

Nous avons exposé par ailleurs les revendications italiennes et yougo-slaves au sujet de Fiume. La carte ci-dessus permettra à nos lecteurs de se rendre compte clairement du différend qui sépare actuellement les deux peuples.

Sur cette carte, on a marqué en trait noir la frontière proposée par les Italiens et qui joint Fiume au territoire italien ; le trait ponctué indique la frontière proposée par les Yougo-Slaves et qui ferait de Fiume un de leurs débouchés sur l'Adriatique.

La conférence d'Ypres

CE QU'ON DIT EN BELGIQUE

Bruxelles, 29 janvier. — Suivant des informations officielles belges, il a été question dans la conférence des chefs d'Etat tenue à Ypres des mesures militaires qu'il convenait de prendre pour assurer la défense de la frontière franco-belge du côté de l'Allemagne. On a examiné spécialement les moyens de réaliser une alliance militaire franco-belge en vue d'assurer cette défense d'une manière plus efficace. L'échange de vues à cet égard a été incomplet et rien de définitif n'a pu être fait. La question est posée et pourra être résolue dans des conversations ultérieures entre les deux gouvernements.

La crise financière dont souffre l'Europe et qui atteint avec une gravité particulière le crédit de la France et de la Belgique a fait aussi l'objet d'un échange de vues. On a envisagé les mesures qui pourraient être prises d'un commun accord pour enrayer la dégringolade du franc français et du franc belge, qui rend de plus en plus désastreuses les opérations commerciales de la France et de la Belgique avec l'étranger, surtout la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. L'entrevue, très cordiale, n'a pu se prolonger davantage en raison de l'heure tardive. Mais on déclare que les négociations seront reprises prochainement à Bruxelles ou à Paris pour mettre au point les questions qui ont fait l'objet du débat et trouver les solutions pratiques qu'elles appellent.

Des négociations d'ordre économique vont reprendre incessamment entre les gouvernements de Bruxelles et de Paris. M. Jaspar, ministre des affaires économiques, est chargé des négociations pour la Belgique. La France sera représentée par M. Isaac, ministre du commerce.

CONSEIL DE CABINET

Les négociations franco-belges

Paris, 30 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a mis le conseil au courant des conversations qui se sont engagées au cours du récent voyage du Président de la République en Belgique.

La crise du logement

Le conseil s'est occupé de la crise des logements, et a chargé le ministre de l'hygiène de rechercher d'urgence les moyens d'améliorer la situation.

Les réintégrations dans la nationalité française

Le garde des sceaux a entretenu le conseil de diverses demandes de réintégration dans la nationalité française dont il est actuellement saisi.

Les directives politiques aux fonctionnaires

Le ministre de l'intérieur a fait approuver les termes d'une circulaire qu'il se propose d'envoyer aux préfets, et qui a trait à l'application des directives politiques du gouvernement dans l'administration.

Dans cette circulaire, M. Steeg s'inspire des déclarations faites à la tribune la semaine dernière par le président du conseil, et invite ses subordonnés à se consacrer à l'administration de leur département dans une pensée d'union, d'ordre, de travail et de justice, en dehors de toute préoccupation politique.

L'emprunt — Les changes

Le ministre des finances a saisi le conseil de diverses questions relatives à l'émission du prochain emprunt, et lui a également soumis les principes d'une Conférence internationale des changes.

La répartition des navires ennemis

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande a entretenu le conseil de la répartition des navires de commerce ennemis.

La question du blé

Le conseil a décidé de se réunir dimanche matin pour examiner dans son ensemble la question du blé.

Le haut commandement des armées

Paris, 30 janvier. — D'après les décisions arrêtées par le ministre de la guerre, le haut commandement se trouve organisé de la façon suivante :

Le maréchal Foch reste le chef suprême de toutes les forces alliées. Le maréchal Petain est le commandant en chef de l'armée française (que le public appelle le généralissime, terme non admis officiellement). Il est le vice-président du Conseil supérieur de la guerre, et il a sous ses ordres le général de division Buat, chef d'état-major général, assisté de trois sous-chefs, qui sont : le général de division Gassouin (premier sous-chef), le général de brigade Duval et le général de brigade de Serrigny.

L'agitation chez les cheminots

Paris, 30 janvier. — L'agitation constatée chez les cheminots de l'Est n'est pas limitée à ce seul réseau. Les cheminots de la région parisienne appartenant à tous les réseaux ont, pour les mêmes raisons, confirmé leur volonté de grève exprimée lors de leur dernier meeting, et dont, on s'en souvient, la date avait été fixée au 10 février. Et pour qu'aucun doute ne puisse subsister, ils ont résolu de charger un délégué par Syndicat d'aller devant le conseil fédéral exposer l'état d'esprit du personnel. Ce comité fédéral, représentatif de tous les cheminots de France, se réunira le 2 février, à Paris, au siège de la Fédération.

Auch, 30 janvier. — Le Syndicat des cheminots d'Auch a voté un ordre du jour protestant contre la réglementation des salaires ; réclamant un salaire de base de 3.800 fr. au lieu de 2.400 fr., et fixant au 10 février la date d'une action générale si satisfaction complète n'est pas accordée.

L'Angleterre vient de créer un service de dirigeables commerciaux

Londres, 30 janvier. — Quatre grandes firmes industrielles ont formé un Syndicat pour l'achat de tous les dirigeables appartenant au gouvernement, sauf deux. Les premiers services fonctionneront entre la côte nord-est anglaise, la Hollande et la Scandinavie. Ceux-ci se feront purement à titre d'expérience, car les dirigeables du gouvernement n'ont pas été destinés à des buts commerciaux. Se basant sur l'expérience acquise, le Syndicat a l'intention de construire des dirigeables commerciaux d'une capacité de 3 millions et demi de pieds cubes pouvant emporter une cargaison de 15 tonnes et couvrir une distance de 4.500 milles avec une vitesse de 60 à 75 milles à l'heure.

D'autre part, un service bi-hebdomadaire Londres-New-York par dirigeables luxueusement aménagés pour le transport des voyageurs a été proposé au gouvernement britannique par un Syndicat américain, s'il est possible d'obtenir des subventions pour le transport du courrier.

Le raid Paris-Melbourne

Le retour de Poulet

Marseille, 29 janvier. — Sur la foi de renseignements fournis par des amis personnels de Poulet venus de Paris et leur affirmation que l'aviateur était demeuré à Rangoon, l'arrivée de Poulet à Marseille avait été démentie. Or, la nouvelle de son arrivée est exacte et officielle. Poulet et son mécanicien Benoist ont débarqué hier matin à Marseille venant de Rangoon par le paquebot « Gloucestershire », de la Bybby Line.

Tous deux ont quitté Marseille hier soir pour Paris.

Paris-Tombouctou en avion

Le commandant Vuillemin continue seul le raid

Perpignan, 29 janvier. — Poursuivant son raid Paris-Tombouctou, le commandant Vuillemin ayant à bord le lieutenant Challut, a pris son vol ce matin, à 10 h. 45, pour Alicante et l'Afrique.

Le lieutenant Dagneaux ayant endommagé son appareil à l'atterrissage en heurtant des fils électriques n'est pas reparti, la réparation exigeant des pièces qu'il ne peut se procurer sur place.

Revue de la Presse

La réponse des Serbes

L'Echo de Paris :

« Enveloppée de toutes les précautions oratoires nécessaires, la Note du gouvernement de Belgrade constitue un refus. La France et l'Angleterre doivent tenir la parole donnée à l'Italie et la laisser juge de la situation. »

Le Matin :

« Il serait excessif de voir là une fin de non-recevoir. Des discussions très vives ont lieu entre Yougo-Slaves, et on a sans doute grand'peine à Belgrade à mettre d'accord les opinions opposées. »

Le **Gaulois** (M. d'Aral) dit :

« Il ne reste que trois solutions au choix de nos amis serbes : l'acceptation du compromis, l'exécution du traité de Londres, ou tout simplement le maintien du « statu quo », auquel la Serbie n'a rien à gagner et beaucoup à perdre. »

La légende Steeg-Malvy

Certains adversaires du ministère ont voulu lier M. Steeg à M. Malvy. L'**Eclair** montre aujourd'hui ce qu'il faut en penser :

« En ce temps-là, le parti républicain du Lot se divisait, selon ses préférences, entre M. Louis-Jean Malvy et son rival, M. de Monzie. Malvy l'emportait en puissance, et il avait choisi le préfet, M. S..., lequel était chargé de « liquider » M. de Monzie. A cette fin, ce préfet « ad hoc » avait inventé un système qui consistait à ériger dans chaque commune, en face du maire, un petit comité de salut public. M. de Monzie, qui n'est pas homme à se laisser faire sans résistance, réunit sur le personnage un dossier bien nourri, puis s'en fut trouver M. Poincaré, qui était président du conseil, et M. Steeg, qui était ministre de l'intérieur. Il y eut discussion, propos vifs, colloque véhément dans le cabinet de M. Steeg, puis une décision déplaçant le susdit préfet. Le Lot respira. Mais M. Louis-Jean Malvy conçut à l'égard de M. Steeg un ressentiment qui se traduisit tout d'abord par le refus traditionnel de la poignée de main.

Un peu plus tard, quand M. L.-J. Malvy prit le pouvoir, il se vengea sur M. Reboul, directeur du personnel, qui avait déplacé le préfet en question, lui enleva son poste du ministère et lui fit attendre plusieurs semaines une médiocre préfecture. Pendant des mois et des mois, M. Steeg fut traité en suspect place Beauvau, et, comme c'est une âme sensible, il en eut quelque mélancolie : « Monzie, disait-il souvent à celui qui l'avait » entraîné en cette aventure, vous m'avez » brouillé avec Malvy. » Et l'autre de répondre : « Ne vous en plaignez pas. Ça n'a pas » toute l'importance que vous pourriez croi- » re... » Une façon comme une autre de prédire... Pour achever ce récit, il convient d'ajouter que M. S..., le préfet malvyste, a dû un avancement exceptionnel et une faveur exorbitante à la protection de M. Clemenceau. »

La prime aux économies

Parmi les idées que notre ami et collaborateur Emmanuel Brousse, député des Pyrénées-Orientales, compte mettre en application au sous-secrétariat d'Etat aux finances pour mettre un terme aux gaspillages qu'il a si énergiquement dénoncés dans la presse, il en est une particulièrement intéressante, qu'il a exposée au **Journal** :

« Nous faisons appel aux employés des administrations publiques, aux Associations de fonctionnaires, pour nous signaler les réformes à réaliser, les réductions à faire, les simplifications à obtenir, les méthodes de travail les meilleures pour augmenter la productivité. Tout fonctionnaire qui signalera et permettra de réaliser une économie sera récompensé en conséquence. »

M. Millerand à la tâche

M. Millerand a une vie terriblement occupée, nous dit le **Cri de Paris :**

« Levé de bon matin, il se fait servir son grand déjeuner à huit heures et demie ou neuf heures, à la façon anglaise. A midi et demi, il se contente d'une tasse de thé avec un sandwich. Après un quart d'heure de sieste, il se remet au travail jusqu'à l'heure du dîner, et après le dîner il recommence à travailler jusqu'à onze heures ou minuit. Ceux qui estiment la journée de huit heures bien suffisante trouveraient cette existence fort anormale. »

La participation aux bénéfices

L'Homme libre :

« Ce qui crée les exigences des ouvriers, ce n'est pas toujours la hausse du prix de la vie, c'est aussi souvent le sentiment que le plus clair de leur travail sert plus à l'édification des fortunes de certains de leurs employeurs qu'à leur propre bien-être. Par la participation aux bénéfices, l'ouvrier sent qu'il travaille un peu pour lui, et surtout qu'il ne travaille pas uniquement pour le patron. Il faudrait peu de temps pour la réaliser, et la production immédiatement serait accrue. »

LE CRIME D'ABZAC

Une émouvante reconstitution du drame
Le meurtrier Lacave accuse sa maîtresse de complicité

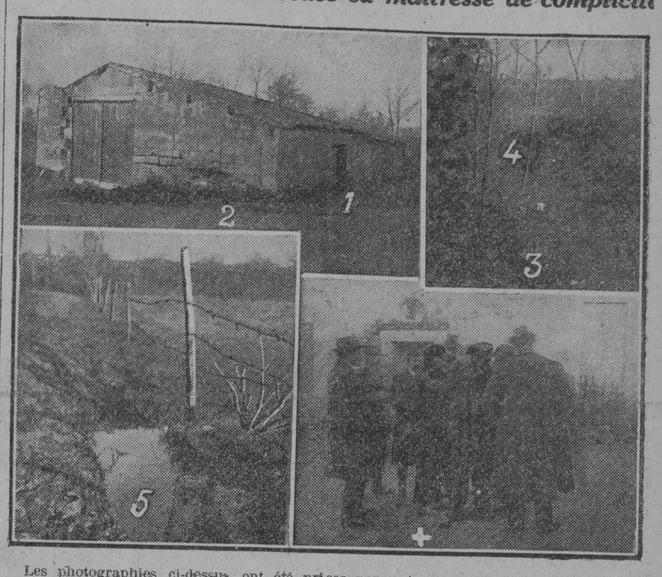

Les photographies ci-dessus ont été prises par notre opérateur au moment de la reconstitution du drame.

1. **La maison Fillon-Simonnet; porte par laquelle sont sortis les meurtriers.**
2, 3. **Places où fut porté successivement le corps de la victime.**
4. **Place où les meurtriers tentèrent d'enfouir le cadavre.**
5. **Endroit où fut retrouvé le corps de Simonnet.**

En bas et à droite : **la reconstitution du meurtre;** l'assassin, Ludovic Lacave, est indiqué par une croix.

(De notre envoyé spécial)

Peut-on dire que la lumière est faite enfin sur ce drame si ténébreux jusqu'ici ? Oui, si l'on peut accorder crédit aux révélations qu'a faites jeudi le principal accusé, Ludovic Lacave. Mais sa maîtresse, la femme Simonnet, qu'il a, pour la première fois, mise en cause, va-t-elle confirmer ou infirmer ses déclarations ?

Deux faits paraissaient absolument invraisemblables. D'abord, Lacave prétendait avoir tué Simonnet à la suite d'une simple querelle, autant dire, comme il l'a indiqué lui-même à l'instruction, « sans bien grande raison ». Pour tous ceux qui savaient que Lacave aimait passionnément la femme Simonnet, qu'il était son ami depuis près de dix ans, le crime avait un autre mobile : l'amant n'avait pu tuer le mari que sous l'empire de la jalousie.

Ensuite, Lacave soutenait que, le crime commis, il avait transporté seul le cadavre, très lourd, de sa victime. Il est de complexion si délicate, d'apparence si débile, que personne n'admettait qu'il ait pu charger et porter, sur un assez long parcours, le corps encore chaud de l'homme puissant, gros et fort, qu'il venait d'assassiner.

LE TRANSPORT DE JUSTICE

C'est à mettre en lumière constante cette double invraisemblance que les magistrats du parquet de Libourne se sont patiemment, obstinément, employés durant tout le cours du transport de justice effectué jeudi à Abzac en vue de la reconstitution du crime.

Comment sont-ils parvenus à obtenir des aveux de Ludovic Lacave ? Voici :

Il était environ dix heures du matin lorsqu'arrivaient dans la commune deux automobiles portant la première l'accusé Lacave, encadré par des inspecteurs de la brigade mobile ; la seconde MM. Rontein, procureur de la République ; Gorphes, juge d'instruction ; Laurens, substitut, et Brillé, greffier du parquet de Libourne. Tous les habitants d'Abzac — ou peu s'en faut — attendaient, qui devant la maison Fillon-Simonnet, qui devant le chai Martinon, au Petit-Moulin, où l'assassinat fut perpétré.

C'est dans la maison Fillon-Simonnet que les magistrats et l'accusé entrèrent d'abord.

Lacave fut invité à répéter les précisions qu'il avait données au sujet du dîner du 18 janvier, au cours duquel furent décidés en premier lieu le vol des volailles, en second lieu le cambriolage du chai Martinon. A cet égard, l'accusé ne fournit aucun détail nouveau, se bornant à indiquer les places occupées respectivement par chacun des hôtes de la maison, l'endroit où furent cachés les poulets après qu'une basse-cour eût été pillée, etc. Et, très calme, très maître de lui, Lacave ressassait : « Monsieur le Procureur, Monsieur le Juge... sur le crime, il n'y a rien de plus que ce que j'ai dit... J'ai confessé toute la vérité... J'ai été seul à tuer... J'ai été seul à emporter le corps... Je suis seul coupable. »

PREMIER AVEU

Mais M. Rontein avait appris depuis un moment par un adjudant de gendarmerie, auxiliaire très avisé de la justice, que dans la rue, assise sur une pierre, l'air las et résigné, une femme attendait depuis le lever du jour. Cette femme, c'était la mère de Lacave.

Le procureur de la République eut l'excellente idée de demander à l'accusé s'il lui serait agréable d'embrasser sa mère. Lacave tourna un moment, très gêné, très angoissé, sa casquette entre ses mains, puis, comme le magistrat insistait, il dit : « Oui, je voudrais la voir. »

Voûtée, écrasée par la douleur, Mme Lacave entra dans la maison : « Oh ! mon enfant, gémit-elle, pourquoi as-tu fait cela ? » Laissant alors couler les larmes qu'il retenait difficilement depuis quelques minutes, l'accusé finit par répondre : « Pardonne-moi, maman, j'y ai été poussé, elle m'y a incité. »

Le mot attendu était lâché. « Alors, intervint M. Gorphe, c'est à l'instigation de votre maîtresse, la femme Simonnet, que vous avez agi en supprimant son mari ? »

Lacave fit de la tête, à plusieurs reprises, un signe affirmatif. On voulut obtenir de lui d'autres éclaircissements. Il réussit à se ressaisir non sans avoir donné à entendre que, depuis longtemps, il avait bien compris qu'Alice Simonnet était impatiente de se trouver débarrassée d'un mari brutal, querelleur, gênant. Et lui-même, Lacave, ne souffrait que de plus en plus difficilement la présence, à côté de celle qu'il aimait tant, d'un homme grossier, autoritaire et qui avait des droits...

SUR LES LIEUX DU CRIME

Pas un cri ne monta de la foule, toujours dense, quand Lacave sortit de la maison Fillon-Simonnet pour être conduit au chai Martinon.

L'accusé, qui avait repris toute son assurance, mima devant les magistrats la scène de l'assassinat, telle qu'il affirme qu'elle s'est déroulée. Tantôt il prit la position de la victime accroupie devant le tonneau d'où coulait le vin qu'on était venu pour voler, tantôt il représenta sa propre attitude au moment où il fit usage de son revolver, tantôt il situa la chute et l'allongement du corps. Mais, à ce point de vue, il ne modifia rien en somme aux déclarations déjà faites par lui et dûment enregistrées. Ceci seulement est nouveau : la balle qui, tirée par Lacave, traversa la tête de Simonnet, est allée se perdre dans le petit fût que la victime tenait en équilibre pour le remplir sous le robinet de la grande futaille mise en perce. D'autre part, Lacave, à qui on faisait observer que trois douilles de cartouches avaient été ramassées dans le chai, a dit : « C'est que j'ai dû tirer plusieurs coups de revolver, au hasard, après avoir visé, une fois seulement, Simonnet. Oui, c'est cela, je me rappelle ; machinalement, j'ai appuyé sur la gâchette et j'ai fait partir cinq coups, je crois bien, oui, cinq coups. »

« Et avec quel instrument avez-vous tranché la gorge de Simonnet que le coup de revolver n'avait fait que blesser ? interrogea alors un magistrat, est-ce avec une de ces serpes ? »

— Oui, répond Lacave, avec une d'elles, je ne sais plus laquelle. »

Mais on lui oppose qu'aucun de ces outils ne porte la moindre trace de sang et qu'au surplus un instrument aussi tranchant n'aurait pas manqué de sectionner entièrement le cou du blessé. Lacave se trouble, hésite, balbutie, puis finit par articuler à grand effort : « Non... pas... la ser... pe... A...vec... mon cou...teau. »

On a saisi effectivement en sa possession un couteau solide, à plusieurs lames, dont une forte, épaisse et bien affilée. Cette lame ne paraît pas tachée de sang, mais il a pu être bien facile de la nettoyer.

« ON M'A AIDÉ »

L'état de lassitude, d'abattement de Lacave est propice : on en est arrivé, d'ailleurs, à l'enlèvement, au transport du cadavre, soit à la deuxième invraisemblance criante du « système » de l'accusé. Invraisemblance si criante, d'ailleurs, que Lacave, rappelons-le brièvement, avait cru devoir jeter la suspicion sur un cliffonnier qui, avait-on pensé, aurait pu l'aider à emporter le cadavre et qu'on avait arrêté. Heureusement pour lui, ce brave homme put justifier d'un alibi indiscutable.

— « Voyons, Lacave, dit M. Rontein, vous nous avez déjà avoué que vous avez obéi à la suggestion de la femme aimée en commettant le crime. Votre conscience est donc en partie soulagée. Allez jusqu'au bout dans vos aveux : vous savez bien qu'il est impossible que le gringalet que vous êtes ait pu charger, emporter à travers champs, si loin, le corps si lourd de Simonnet. Dites tout, Lacave, allons... »

Un long soupir, avec une crispation des deux mains, qui tirent sur l'étoffe du vêtement à la déchirer, puis l'accusé, d'une voix sourde, jette : « Eh bien ! c'est vrai, je n'étais pas seul : on m'a aidé à emporter le mort... »

— « Mais qui ? Qui vous a aidé ? »

— « Elle... Alice... Alice Simonnet. Je suis allé à la maison, le coup fait, pour lui dire que « ça y était », que nous étions... qu'elle était débarrassée... Elle est venue avec moi, et à nous deux... voilà, vous savez tout. »

— « Mais quelle part la femme Simonnet a-t-elle prise à l'enlèvement, à l'inhumation du cadavre ?

— Elle m'a aidé, vous dis-je... à porter... à creuser... à cacher... à enterrer... Et puis, le reste, je vous le dirai plus tard... Assez pour aujourd'hui... assez... »

Il est une heure de l'après-midi. Lacave était vraiment à bout de forces, à bout de souffle. Les magistrats eux-mêmes étaient « sur leurs nerfs » après une aussi dramatique reconstitution du drame dans tous ses détails. Et puis, le transport de Justice avait donné tout le résultat qu'on en pouvait attendre. Dans ces conditions, il fut mis fin à l'opération judiciaire dont l'instruction va avoir maintenant à mesurer la valeur.

Car, en fin de compte, Lacave a-t-il bien dit la vérité cette fois ?

CONFRONTATION

Libourne, 30 janvier. — Confrontée avec Lacave, la femme Simonnet a déclaré formellement être restée étrangère au crime. D'après elle, Lacave ment en l'accusant de l'avoir incité à tuer son mari.

Création d'un Conseil supérieur et de commissions départementales de la natalité

Par décret du Président de la République en date du 27 janvier courant, il est créé au ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, sous la présidence du ministre, un conseil supérieur de la natalité, composé de trente membres désignés par le ministre.

Ce conseil est chargé :

1. De rechercher toutes les mesures susceptibles de combattre la dépopulation, d'accroître la natalité, de développer la puériculture et de protéger et honorer les familles nombreuses ;

2. De procéder à l'examen des dispositions intéressant la natalité pouvant être introduites dans tous les projets ou propositions de lois.

Le ministre peut, à l'occasion d'une affaire déterminée, soit désigner un commissaire du gouvernement, soit appeler à prendre part, avec voix consultative, aux séances du conseil supérieur les personnes que leurs connaissances spéciales mettraient en mesure d'apporter des éléments d'information utiles.

Sous la présidence du ministre, ont été nommés vice-présidents du conseil supérieur de la natalité, MM. Chéron, sénateur, ancien ministre du travail et de la prévoyance sociale ; le professeur Pinard, député ; le professeur Charles Richet, membre de l'Institut, M. Lefas, ancien député, a été nommé secrétaire-rapporteur du conseil.

Il est créé dans chaque département une commission départementale de la natalité qui est chargée d'examiner toutes les mesures susceptibles de combattre la dépopulation, d'accroître la natalité, de développer la puériculture et de protéger et honorer les familles nombreuses. Cette commission présentera au conseil supérieur un rapport semestriel sur ses travaux.

Chacune de ces commissions départementales se compose : du préfet, président ; de l'inspecteur d'Académie ; du directeur et de la directrice des écoles normales ; de trois membres du Conseil général élus par leurs collègues et de six membres désignés par le préfet, dont trois au moins choisis parmi les pères de familles nombreuses.

A propos de la préparation physique

LES PROFESSEURS DE GYMNASTIQUE DES LYCEES ET COLLEGES

Dans son numéro du 22 janvier courant, la « Petite Gironde », sous la signature de M. Binet-Valmer, a publié un article très documenté sur « les Anciens combattants et la Préparation physique ». Ainsi que nous avons pris soin de le spécifier à plusieurs reprises, les idées ou les opinions émises dans ces communications sont personnelles à leurs auteurs et n'engagent qu'eux.

Un passage de cet article a ému les professeurs de gymnastique de nos lycées, de nos collèges et de nos institutions libres, dont nous nous sommes toujours plu à reconnaître le savoir et le patriotique dévouement.

Ces professeurs, dans une lettre dont nous nous faisons un devoir de reproduire les principaux passages, après avoir rappelé les témoignages de sympathie qu'ils ont touj

La réponse des Yougo-Slaves à l'ultimatum des alliés

Ils demandent un délai, relèvent des contradictions dans la conduite des alliés et refusent d'accepter leurs propositions dans leur ensemble

Paris, 29 janvier. — La réponse du gouvernement serbo-croate-slovène à la note des principales puissances alliées du 20 janvier est ainsi conçue :

« Le gouvernement du royaume des Serbes, Croates et Slovènes considère la communication du 20 janvier comme une proposition amicale et non comme une injonction. En fait, c'est la première fois depuis l'ouverture de la Conférence de la paix qu'il reçoit une proposition officielle du Conseil suprême ou d'un quelconque des pouvoirs qui y sont représentés.

» Il serait cependant incompréhensible que le gouvernement royal fût placé brusquement dans l'obligation de répondre, dans un délai de quelques jours, à une série de propositions d'où découlent les destinées de son peuple et la paix de l'Europe.

» Le gouvernement royal se considère en droit de demander aux puissances alliées et associées le temps indispensable pour un examen fait avec toute l'attention nécessaire de propositions aussi importantes que celles qui lui sont soumises maintenant pour la première fois, et en droit de proposer toutes modifications que pourraient suggérer l'intérêt général et la préoccupation d'établir et de maintenir des relations amicales avec les Etats voisins.

» En ce qui concerne le contenu de ces propositions, le gouvernement royal prie de remarquer qu'elles ne sont pas pleinement d'accord avec les principes de libre détermination et d'indépendance des peuples proclamés par la Conférence de la Paix, ni avec les désirs de la population, ni avec les conditions géographiques et économiques qu'il comporte.

» Il y a plus d'un an que la question a été portée devant l'opinion des pays intéressés, et le gouvernement royal au plus haut point désireux de résoudre dans l'esprit le plus amical les difficultés existant actuellement, se propose de soumettre la solution soit à un arbitrage, soit à un plébiscite. Il est encore prêt à adopter l'une ou l'autre de ces méthodes. Mais il ne peut comprendre comment un traité passé entre trois personnes sans sa coopération et dont les clauses ne lui ont jamais été communiquées pourrait lui être appliqué au cas d'une non-acceptation catégorique et immédiate de ces propositions.

» En ce qui concerne les propositions elles-mêmes, le gouvernement royal est obligé d'observer qu'il ne peut les accepter dans leur ensemble. Le gouvernement compte sur l'esprit de justice et d'équité des pouvoirs qui ont fait la communication du 20 janvier pour l'autoriser à leur soumettre les modifications imposées par la nécessité d'assurer la paix dans l'Adriatique.

» Le gouvernement royal est également obligé de souligner que les propositions du 20 janvier n'offrent aucune garantie de l'évacuation des territoires sur lesquels s'étendra sa souveraineté ni de l'évacuation des villes de Fiume et Zara érigées en états indépendants. Bien plus, des événements récents, dont l'un ne date que d'avant-hier, ont prouvé que les commandants des troupes régulières et irrégulières, et occupant les territoires en question, sont décidés à ne pas tenir compte des ordres qui leur ont été envoyés et ne tiennent pas compte de la volonté du gouvernement dont ils relèvent.

LA VIE SPORTIVE

Courses de Pau

JEUDI 29 JANVIER

Voici les résultats détaillés de la journée :

PRIX DES TERTRES (course de haies, à réclamer), 2,000 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Le-Prince-Noir* (Soubagné), à Mme R. de Monbel; 2e, *Gardanne* (A. Kalley), à M. A.-B. de Puchine; 3e, *Skindles* (J. Cazebielle), à M. Boudon.

Non placés Léopard (M. Brisson), Mamzelle-Chulo (Théodet), Roghui (Dourre), Saint-Elme (M. A. de Tauzia), Monsieur-des-Préaux (Augé), Glycine-II (M. Michel).

Le Prince-Noir (Jack-Snipe et Lisia), est entraîné par Gardère.

2e PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES (steeple-chase, 6e série), 3,000 fr., 3,400 mètres. — 1er *Le-Moussel* (Théodet), à M. André Bégard; 2e, *Marinette-V* (Dellar), à M. G. Bernard; 3e, *Damblain* (P. Salamagnou), à M. V. Raymond.

Non placés : Gunther (D. Kalley), Total-II (Biarotte), Rimailho (Ricard).

Le-Moussel (Savigny et La-Maddaloun), est entraîné par Gouttereaud.

3e PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES (spécial steeple, handicap), 5,000 fr., 4,000 mètres. — 1er, *Fonraud* (F. Berteaux), à M. Jean Cerf; 2e, *Rambla* (Biarotte), à M. Lebrouche; 3e, *Fait-du-Prince* (L. Coquelet), à M. G. Galtier d'Auriac.

Non placés : Pérograd (P. Thibaud), Sélinonte (A. Lafabrègue), Ortie (Sennepin).

Fonraud (Ramrod et Country-Girl), est entraîné par Ed. Mayer.

PRIX DE LA PELOUSE (course de haies), 8,000 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Camouflet* (D. Kalley), à M. J. Gauquelin; 2e, *Roi-de-la-Lande* (Riolfo), au duc de Tolède; 3e, *Tartufe* (P. Berteaux), à M. A.-B. de Puchesse.

Non placés : Mousquet (Thibault) Bluette (Gautier), Brinc-d'Ajonc (Sennepin), Croix-de-Picq (Broustet), Esope (M. de Tauzia), La-Californie (Théodet), Minorque (P. Salamagnou).

Camouflet (L. Darley-Dale et Grey-Powd), est entraîné par O. Tiriot.

CHEVAUX		Mut. unifié 10 fr.
Le Prince-Noir	G	212 »
—	P	26 »
Gardanne	P	16 »
Skindles	P	12 »
Le-Moussel	G	60 »
—	P	48 »
Marinette-V	P	41 »
Fonraud	G	17 »
—	P	20 »
Rambla	P	64 »
Camouflet	G	60 50
—	P	13 50
Roi-de-la-Lande	P	17 50
Tartufe	P	12 »

Courses à Vincennes

JEUDI 29 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE FALAISE (trot attelé), 4,000 fr., 2,120 mètres. — 1er, *Quadota* (Demorissi), à Mme Vernay; 2e, *Quatre-à-Quatre* (M. P. Viel), à M. A. Gamare; 3e, *Quêteuse* (Dessause), à Mme veuve Forcinal.

Non placés : Querida (de Vreese); Querelleuse (M. C. de Wazières), Qui-Sait (M. F. Capelle), Queen-Bismont (J. Méquignon), Queen (Verzeele), Miss Querroy (Marty), Quitte-ou-Double (J. Lemoine), Qulida (Simonard), Québec (Cadichon), Quatre (M. H. Lellèvre).

Dupée, 1er, 3' 47"; 2e, 3' 48" 4/5; 13e, 3' 49" 4/5.

Quadota (Dakota et Amazone), est entraînée par Demorissi.

PRIX DE GRESY (trot monté), 4,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Perle-Noire* (M. H. Nepveu), à M. J. Nepveu; 2e, *Quinquina* (Pentecôte), à M. E. Jeanne; 3e, *Quinoffe* (J. Poirier), à M. Cottez.

Non placés : Qué-Lime (Trouvé), Patriote (P. Daublehon), Quercy (Gueroult), Quoniam (A. Morel), Prince-Charmant (Neveux), Port-Louis (Verzeele).

Durée : 1er, 4' 37"; 2e, 4' 37" 3/5; 3e, 4' 38" 4/5.

Perle-Noire (Beaumanoir et Cybèle), est entraînée par H. Nepveu.

PRIX D'HOULGATE (au trot attelé), 4,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Songeons* (Delamare), à Mme D. Victor-Hugo; 2e, *Mademoiselle-Marie* (De Vreezel), à M. Richard Desmet; 3e, *Odin* (le propriétaire), à M. Willemsen.

Non placés : Lettre-Close (M. C. Vernay), Nemrod (Cadiot), Musette (Lepelletier).

Durée : 1er, 4' 42" 3/5; 2e, 4' 43" 3/5; 3e, 4' 57" 1/5.

Songeons (Atlantic et Divette), est entraîné par Delamare.

PRIX DE JANVAL (au trot monté), 5,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Ortolan* (Verzeele), à M. A. Compin; 2e, *Tapageuse* (le propriétaire), à M. C. de Wazières; 3e, *Kilina* (Philippard), à M. R. Tinet.

Non placés : Kram (E. Visa), Kiosque (L. Potier), Ouragan (A. Sourroubille), Kirirette (M. H. Masson), Moissonneuse (L. Leroy), Limoges (P. Daublehon), Jabot (J. Poirier), Incertaine (Tirard), Olivette (Neveux).

Durée : 1er, 4' 2" 3/5; 2e, 4' 2" 1/5; 3e, 4' 4" 2/5.

Ortolan (Ederen, Fany), est entraîné par Lalaurie.

PRIX DE NEUVILLE (trot attelé), 4,000 fr., 2,600 mètres. — 1er, *Quinte* (E. Picard), à M. G. Venet; 2e, *Peter-Wilkes* (M. E. Macé); 3e, *Petit-Père* (Choisselet), à M. Peschet.

Non placés : Quilte (Simonard), Porte-Dorée (M. P. Viel), Pierrefitte (Verzeele).

Durée : 1er, 4' 21" 3/5; 2e, 4' 23" 2/5; 3e, 4' 25".

Quinte (Impétueux-II et Hermine), est entraînée par Isabel.

PRIX DE LAON (au trot monté), 6,000 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Querelle* (Riaud), à M. L. Olry-Rœderer; 2e, *Quarantaine* (Lintanf), à M. L. Olry-Rœderer; 3e, *Quinte* (E. Picard), à M. Cavey aîné.

Non placés : Petit-Maître (L. Dufour), Pierre-Ier (Lepelletier), Quenouille (M. A. Forcinal), Portici (Méquignon), Prophète (E. Marie).

Durée : 1er, 4' 51"; 2e, 4' 51" 2/5; 3e, 4' 52" 3/5.

Querelle (Intermède et Aline), est entraînée par Déjean.

PRIX DE MOULINS-LA-MARCHE (au trot attelé), 5,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Kaolin* (Prosper), au docteur Fourcade; 2e, *Feu-Follet* (C. Masson), à M. C. Jourdan; 3e, *Jatyse* (Simonard), à M. Thiéry de Cabanes.

Non placés : Karria (Verzeele), Iowa (M. E. Vidal) Jegrana (Faure), Hamilton (Bakker).

Durée : 1er, 4' 31"; 2e, 4' 32"; 3e, 4' 32" 1/5.

Kaolin (Dorngeul et Esther), est entraîné par Prosper.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Quadota	G	37 »	32 »
—	P	22 »	15 »
Quatre-à-Quatre	P	131 50	64 »
Quêteuse	P	104 50	27 50
Perle-Noire	G	17 »	10 »
—	P	12 »	6 50
Quinquina	P	28 50	15 50
Quinoffe	P	58 50	42 50
Songeons	G	37 50	21 50
—	P	18 50	10 »
Mademoiselle-Marie	P	16 50	9 »
Ortolan	G	24 »	17 »
—	P	16 »	7 50
Tapageuse	P	33 »	16 50
Kilina	P	46 »	19 »
Quinte	G	23 »	13 50
—	P	19 »	10 »
Peter-Wilker	P	102 50	40 »
Ec. Olry-Rœderer	G	23 »	10 »
Querelle	P	24 50	3 50
Quarantaine	P	18 »	11 50
Quinte	P	17 »	10 50
Kaolin	G	51 »	28 50
—	P	25 »	12 50
Feu-Follet	P	35 »	18 50

Le championnat de Rugby

S'il n'est pas un rugbyman qui ne sache que le championnat de France 1919-1920 se dispute selon une formule nouvelle, il est relativement peu d'athlètes connaissant la dite formule. Depuis deux mois, les lettres affluent à mon adresse de tous les coins de la région. On me pose cent questions, on me demande mon avis sur des projets fantaisistes et on trouve étonnant que je reste coi.

Avant dimanche dernier, il n'était guère possible de répondre avec précision. Le terrain n'était pas encore assez déblayé. Mais les curieux vont être satisfaits, car le comité directeur statuera définitivement samedi prochain et ne manquera pas d'envoyer aussitôt une communication à la presse, par la plume de Tolède de son distingué secrétaire général, M. Labarthe.

En attendant le décret officiel, nous allons essayer de débrouiller un peu la question.

Selon leur importance, les régions de l'U. S. F. S. A. comptent un ou deux clubs qualifiés. Tous ces clubs vont disputer les éliminatoires; on les a incorporés dans quatre groupes, d'une manière assez judicieuse, afin que les meilleurs ne se heurtent pas entre eux dès le premier jour, comme cela s'est vu trop souvent sous le règne de la C. C. que présidait avec tant de majesté notre excellent ami, l'orateur Brennus.

Le groupe A est ainsi constitué : Union Sportive Dacquoise, champion de la Côte Basque; le Stade Toulousain, champion des Pyrénées; le Stadoceste Tarbais, champion d'Armagnac-Bigorre; le Racing-Club de France, champion de Paris; l'Association Sportive Perpignanaise ou l'Union Sportive Biterroise, champion du Languedoc, et enfin le Stade Bordelais ou le Club Athlétique Béglais, champion de la Côte d'Argent.

Le groupe B est ainsi constitué : Toulouse Olympique Etudiants-Club ou Stade Saint-Gaudinois, deuxième du championnat des Pyrénées; Stade Bordelais ou Club Athlétique Béglais, deuxième du Championnat de la Côte d'Argent; Association Sportive Perpignanaise ou Union Sportive Biterroise, deuxième du championnat du Languedoc; Football-Club de Lyon, champion du Lyonnais; Club Athlétique Périgourdin, champion du Périgord-Agenais.

Le groupe C est ainsi constitué : Football-Club de Grenoble, champion des Alpes; Stade Nantais, champion de l'Atlantique; Racing-Club Châlonnais, champion de Bourgogne; Club Athlétique Briviste, champion du Limousin; Havre-Athlétic-Club, champion de Haute-Normandie; Stade Poitevin, champion de Touraine; Sports Athlétique Rochefortais, champion des Charentes; Olympique ou Club Athlétique de la Société Générale, deuxième du championnat de Paris; Football-Vélo-Club Auscitain, deuxième du championnat d'Armagnac-Bigorre; Gadzarts d'Aix ou Racing-Club Toulonnais, champion du Littoral, et Football-Club d'Oyonnax, deuxième du championnat du Lyonnais.

Le groupe D, le dernier, se compose uniquement des laissés pour compte de l'ancienne C. C. Ce sont les champions des régions jugées indignes, à tort plutôt qu'à raison, de participer à la compétition nationale. Un simple pointage suffit pour désigner ces provinces déshéritées : Lorraine, Auvergne, Franche-Comté, Centre, Beauce-et-Maine et Basse-Normandie. En outre, les Alpes voudraient faire admettre Voiron, leur second Club du championnat régional.

Les matches éliminatoires commenceront le dimanche 15 février. Ils opposeront les « appentis du groupe D à sept Clubs pris dans le groupe C, et dont j'ignore encore les noms.

La seconde journée, plus importante, verra se disputer une douzaine de rencontres. Les deux vainqueurs se heurteront au cours de la troisième journée. Après ces hécatombes nécessaires, il ne restera plus que six équipes. Il se peut qu'il y en ait deux de la même région. Dans ce cas, elles seront mises chacune dans une des poules demi-finales, de sorte qu'elles pourront fort bien se trouver face à face pour la finale.

Tout ce que je viens d'exposer est purement officieux. Cela n'est pas très simple à comprendre, et encore moins à établir. D'ici peu, le comité directeur nous fixera définitivement, et nous pourrons peser les chances des adversaires.

René PUJOL.

CHAMPIONNAT MILITAIRE

PAU. — Le 18e d'infanterie bat le 7e colonial par 15 points à zéro.

En finale du championnat de la 18e région, le 18e régiment d'infanterie de Pau a battu le 7e colonial par 15 points (5 essais : Elichondo, 2, Cantonet 2, Piteu 1) à zéro.

Grosse supériorité des Palois dans toutes les phases du jeu. Le 18e ouvre à la main, malgré un terrain transformé en marécage par les pluies récentes.

Les essais ont été marqués par les lignes arrières, sauf un, qui l'a été sur dribbling. Le dernier, après passes entre sept Palois, a été splendidement réussi par l'ailier Cantonnet.

FOOTBALL ASSOCIATION

CHAMPIONNAT MILITAIRE 18e CORPS

(Finale)

MONT-DE-MARSAN. — 144e régiment d'infanterie (Bordeaux) bat 24e d'artillerie (Tarbes), par 3 buts à zéro.

BORDEAUX

IL Y A UN AN

31 JANVIER 1919

A la Chambre française, discussion sur l'affaire des métaux et le cas du bassin de Briey. La Chambre vote l'affichage du discours de M. Viviani, qui fournit les raisons de l'ordre donné, le 30 juillet 1914, aux troupes de se retirer à dix kilomètres de la frontière. Il fallait que le monde sût bien que la France n'était pas l'agresseur et que celle-ci voulait le maintien de la paix.

Le problème de la natalité

Conférence de M. Roger Cruse

Samedi 31 janvier, à 17 h. 30, M. Roger Cruse, docteur en droit, conseiller municipal, fera dans le grand amphithéâtre de l'Athénée une conférence sur « le Problème de la natalité ».

Cette conférence, organisée sous les auspices du comité de défense économique et d'action sociale (groupe des patrons sociaux); du comité bordelais des conseillers du commerce extérieur de la France; de l'Association des anciens élèves de l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers, sera présidée par M. F. Philippart, maire de Bordeaux, président du comité de défense économique et d'action sociale (groupe des patrons sociaux).

Le problème de la repopulation étant à l'heure actuelle celui qui préoccupe le plus notre pays, nous invitons nos concitoyens à se rendre aussi nombreux que possible à cette conférence.

Le bal des étudiants

Nos étudiants ont largement payé leur dette à la patrie... Une dette annuelle, qu'ils acquittent et se repassent de génération en génération, sans jamais l'éteindre, comme le flambeau du coureur antique, c'est le devoir de charité envers les malheureux de toutes classes.

C'est avec leur jeunesse en fleur, avec le rayonnement de leur gaîté, avec le souci traditionnel du succès qu'ils créent un peu moins de misère, un peu plus de joie pour les déshérités. Et ils vous convient samedi soir, à l'Alhambra-Dancing, pour la reprise de leur bal célèbre. Les besoins n'ont fait que croître et la souffrance, hélas! continue avec la vie...

Tous appelés, tous élus. Car le charme et l'originalité unique du bal des étudiants, c'est qu'il réunit autour de l'élite de nos jeunes toutes les catégories sociales, de la midinette au professeur de Faculté, de la femme du monde au monde avec toutes ses fractions. Toutes les situations, tous les âges sont là. S'ils ne dansent pas tous, ils regarderont danser, et ne perdront rien à ce jeu en dépit du loup protecteur.

L'immense vaisseau de l'Alhambra fera feu de toutes ses lumières. Dans ses salles transformées, rutilantes de décorations florales et de tentures, la dansomanie verra consacrer son apothéose pour le bon motif de la recette imposante. Qui ne voudrait être de la grande fête bordelaise de la charité.

A l'Alhambra samedi, et pas d'abstentions!

P. B.

On trouve des cartes dans les principaux magasins de la ville et à l'A. G., 42, rue du Maréchal-Joffre.

Des places de loge sont en vente au siège de l'A. G. et à l'Alhambra.

Les camarades étudiants sont priés de présenter leur carte avec photo.

Afin d'éviter tout désordre, les voitures devront entrer par la rue d'Alzon et sortir par la rue Ségalier.

Une rafle aux docks

Ecumeurs surpris — Coups de revolver

TREIZE ARRESTATIONS

Suivant les instructions de M. Chaimel, commissaire central, qui emploie le plus louable zèle à débarrasser notre ville des malfaiteurs de tout acabit qu'elle abrite, des rafles fréquentes sont faites soit dans les quartiers du centre, soit dans la périphérie. Le dernier « coup de filet » a été donné pendant la nuit de jeudi à vendredi. Il a eu une importance particulière. Voici, du reste, des détails circonstanciés sur cette opération.

La rafle fut faite à Bacalan et aux docks, entre onze heures du soir et une heure du matin, sous la direction de M. Fanjoux, commissaire de service à la permanence, et M. Cacciaguerra, lieutenant officier de paix. Le personnel de l'expédition comprenait vingt-six gardiens de la paix, douze agents de la Sûreté, des cyclistes, et quatre chiens de police, « Prince » et « Bellone » entre autres.

Tout d'abord, furent capturés, à proximité de la rue Lucien-Faure, deux hommes et deux femmes. L'une d'elles était habillée en homme, et elle avait dans ses vêtements un revolver chargé de six balles. Le quatuor avait l'intention d'attaquer trois Chinois pour les voler. Un des deux individus arrêtés tenait ouvert, dans sa main droite, un couteau à cran d'arrêt.

Aux docks, quelques écumeurs furent également appréhendés. A ce moment, MM. Fanjoux et Cacciaguerra furent informés par des employés du chemin de fer du Médoc que plusieurs individus étaient cachés derrière un talus, le long de la voie ferrée de raccordement, entre le boulevard Albert-Brandenburg et l'avenue de Bruges, et qu'ils avaient formé le projet de piller un wagon de marchandises en station à l'endroit indiqué.

Un train en manœuvre allait s'engager sur la voie de raccordement. Tout le personnel de la police y prit place, de même que les chiens policiers. Pour ne pas donner l'éveil, les agents se tenaient baissés sur des wagons plates-formes, car ce sont des voitures de ce genre qui composaient le convoi.

Lorsque le train arriva sur le point où les malfaiteurs étaient aux aguets, le mécanicien, averti, stoppa. Brusquement, les policiers, revolver au poing, sautèrent sur le ballast et s'élancèrent vers les écumeurs, qu'ils avaient du reste aperçus. Ces derniers, armés de brownings, les déchargèrent sur les agents, lesquels répondirent de la même façon. Il n'y eut aucun blessé, heureusement, du côté de la police. Il ne dut pas y en avoir non plus, malheureusement cette fois, dans le clan des malfaiteurs, car tous s'enfuirent précipitamment. On leur donna la chasse. Celle-ci fut rendue très pénible, cer elle s'effectuait dans des marais, et, d'autre part, il y avait des fers barbelés à l'endroit précis où étaient les écumeurs.

Grâce au concours de « Bellone » et de « Prince », un des fugitifs put être arrêté. Un des chiens susnommés lui arracha une des bottes en caoutchouc dont il était chaussé. Les bandits avaient abandonné sur place deux fûts de graisse, une caisse de vingt-cinq bouteilles de vin rouge, une autre caisse qui avait contenu, celle-ci, des bouteilles de cognac. Cinq de ces bouteilles furent ramassées non loin de là. Le pillage du wagon avait donc été commencé quand les policiers arrivèrent, mais ceux-ci, comme on l'a vu, empêchèrent les écumeurs d'emporter le butin dont ils s'étaient déjà emparés, sauf quelques bouteilles de cognac.

En tout, au cours de la rafle, la police a capturé treize individus, tous étant retenus pour vol, vol avec violences, vol en infraction à des arrêtés d'interdiction de séjour.

Le mouvement corporatif

CHEZ LES DOCKERS

Les manœuvres occupés au déchargement des poteaux de mine, aux docks, ont cessé le travail, l'entente n'ayant pu se faire entre les ouvriers et les patrons. Les premiers demandent une augmentation de salaires.

Les patrons, eux, veulent bien accorder l'augmentation demandée, mais seulement à titre d'indemnité supplémentaire.

Les cambrioleurs

Des inconnus s'étaient introduits, à l'aide d'effraction dans les ateliers de M. Flaisant, 95, quai de Bacalan. Le concierge, mis en éveil, tira deux coups de revolver dans la direction des visiteurs nocturnes, qui s'enfuirent sans avoir eu le temps de faire choix d'un butin.

— Des cambrioleurs, entrés dans le magasin de chaussures de M. Emile Bloch, rue Judaïque, 35, y ont soustrait un grand nombre de paires de bottines, représentant une valeur d'environ 20,000 francs.

— Une bicyclette et une machine à coudre ont été volées chez Mme Jeanne Daviaud, débitante, 2, rue de Hourtin. Les malfaiteurs seraient entrés dans la place en passant par une fenêtre.

Au Palais

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller MAYSSENT

Un œil crevé

Le samedi 9 août 1919, vers minuit, les époux Bardina, regagnant leur domicile au Bouscat, rencontraient un de leurs voisins, sujet espagnol, et sa maîtresse. A la suite de propos grossiers une dispute éclata et les époux Bardina furent violemment frappés.

Le lendemain dimanche, le fils Bardina Benoit, âgé de dix-neuf ans, ayant rencontré l'Espagnol, lui reprocha sa brutalité. Les deux hommes faillirent en venir aux mains, mais on réussit à les séparer à temps.

L'Espagnol alla chercher plusieurs compatriotes, parmi lesquels Félix Rubiano, âgé de vingt-huit ans, et, avec eux, rôda longuement autour de la maison Bardina.

Le groupe d'Espagnols revint le lendemain et provoqua Benoit Bardina quand il sortit vers neuf heures du soir, de son logement. Le jeune homme s'avança vers Rubiano; mais il avait à peine fait quelques pas qu'il s'écroulait sur le sol, grièvement blessé. Un projectile, dont la nature n'a pu être exactement établie et qui pourrait être une pierre lancée avec violence, venait de lui crever l'œil gauche et de lui fracturer la voûte de l'orbite. Le malheureux a dû subir l'énucléation et la trépanation.

Rubiano, qui avait pris aussitôt la fuite, fut arrêté le lendemain matin au moment où il faisait viser ses papiers au commissariat de police du Bouscat dans l'intention évidente, dit l'accusation, de regagner au plus tôt l'Espagne.

Rubiano renouvelle devant le jury les protestations d'innocence qu'il a formulées à l'instruction.

Requiert, M. l'avocat général Dalesme; plaide, Me Augé.

Sur verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes, Rubiano est condamné à **un an d'emprisonnement.**

PROMETTRE, TENIR... ET CONTINUER

La Grande Boucherie de Bordeaux, 73, rue Sainte-Catherine (en face des Nouvelles-Galeries), bien placée par ses achats, encouragée par ses clients, vendra, samedi 31, le bœuf à des prix contre la vie chère, prix affichés à l'extérieur.

Informations

Comité de rapprochement franco-espagnol de Bordeaux

Le Comité de rapprochement franco-espagnol de Bordeaux a tenu lundi 12 courant, à la Chambre de commerce, à la Bourse, une réunion, au cours de laquelle elle a nommé président d'honneur M. Huyard, son ancien premier vice-président, qui vient d'être appelé à la présidence de la Chambre de commerce de Bordeaux, élisant pour le remplacer M. Alfred de Vial, agent général de la Compagnie transatlantique, vice-président de la Chambre de commerce.

Elle a ensuite examiné une deuxième tranche de rapports du commerce et de l'industrie bordelaise, en vue de l'élaboration du prochain traité de commerce avec l'Espagne.

Un vœu, émis à cette même réunion, va être adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, et à celui des affaires étrangères, en vue de l'amélioration du sort des nombreux professeurs français qui se sont dévoués à l'enseignement de la langue et des arts français en Espagne.

Le Comité rappelle que les adhésions sont reçues chez M. le docteur Moure, président, 65 bis, cours de Verdun, et chez M. Marcel Alloth, secrétaire général, 79, rue Ducau.

Pour les soldats tuberculeux du Becquet

Nous rappelons que la messe en musique qui aura lieu dimanche 1er février, à dix heures, sera célébrée à l'église Saint-Delphin du Pont-de-la-Maye, avec le concours de M. Barreau, du Grand-Théâtre, et de nombreux artistes.

Communications

CHEMINS DE FER

BORDEAUX-BASTIDE. — Sauf les marchandises à destination du P.-L.-M. transitant par Saincaize, Moulins, Gannat et Clermont-Ferrand, la gare de Bordeaux-Bastide acceptera le samedi 31 courant :

1. Les marchandises à destination du réseau du Nord par expédition de 300 kilos au maximum se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 11,501 B à 13,000 B.

2. Les marchandises à destination du Paris-Ivry par expédition de 1,000 kilos au maximum se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 40,001 B à 41,000 B.

3. Les marchandises pour les autres destinations par expédition de 1,000 kilos pour le réseau P.-O. et 300 kilos pour les autres réseaux se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 1,001 BE à 1,500 BE.

COURS ET CONFERENCES

FACULTE DE DROIT. — Cours public, M. Benzacar, professeur. Leçon du samedi 31 janvier, à cinq heures trente : Créance de la France contre l'Allemagne. Dette publique.

FACULTE DES LETTRES. — Cours de littérature italienne. Professeur, M. Renaudet. Leçon du samedi 31 janvier, à quatre heures : L'éducation politique de Machiavel; Florence sous Savonarole.

Cours d'histoire de l'art. Professeur, M. Courboy. Leçon du samedi 31 janvier, à cinq heures et demie : Les grands sanctuaires de la Grèce : Delphes (suite).

GROUPEMENTS CORPORATIFS

RETRAITES ETAT, CHEMINOTS, ETC. — Réunion à l'Athénée, salle I, samedi 31, à quatorze heures : Majoration des pensions, Congrès de Paris.

INDUSTRIE DU BATIMENT. — Les délégués sont priés d'assister à la réunion de la section du bâtiment vendredi 30 courant, à huit heures trente très précises.

GROUPEMENTS MUTUALISTES

ASSOCIATION MUTUELLE DES EMPLOYES DE TISSUS, MERCERIE ET BONNETERIE. — Réunion générale trimestrielle samedi 31 janvier, à quinze heures, à l'Athénée municipal.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Samedi, à huit heures, « Salammbô » avec la magnifique distribution qui en assure depuis l'ouverture du Grand-Théâtre un succès de plus en plus marqué : Mlle Marcelle Demougeot (de l'Opéra), M. Robert Lassalle (de l'Opéra), MM. Mazens (de l'Opéra), Barreau, Lasserre, N. Lassalle, etc.

Au quatrième acte, le divertissement avec l'étoile Mady Pierozzi.

Dimanche, en matinée, « Carmen ».

Dimanche, en soirée, « Manon » avec M. Fernand Lemaire, Mlle Simone Logier, MM. Raynal, Lassère, etc.

Mardi, deuxième représentation de « Fleurette ».

Location ouverte.

APOLLO

Samedi en soirée et dimanche en soirée, deux représentations de « la Cocarde de Mimi Pinson » avec sa brillante distribution. Dimanche, en matinée, pour les adieux de Mlle Maud Deloor, « la Belle Hélène », le célèbre opéra-bouffe d'Offenbach, un des plus grands succès de la saison. Lundi, « la Poupée ». On loue au nouveau hall de location de l'Apollo. Téléphone 31-17.

BOUFFES

Par suite d'une indisposition grave d'un des principaux interprètes de la tournée Bruly, les représentations ne pourront avoir lieu vendredi, samedi et dimanche.

TRIANON

Tous les soirs, samedi et dimanche en matinée, la célèbre comédie de Donnay, « Education de Prince », avec une interprétation remarquable. Toute la troupe de Trianon se fait applaudir dans des décors neufs. La mise en scène est pittoresque, les toilettes exquises; de parfaits comédiens, de jolies comédiennes, tout attire et fait refuser du monde à Trianon. Il est de plus en plus prudent de retenir ses places. Téléphone 47-16.

SCALA

De plus en plus fêté par un public charmé, « Phi-Phi » fournira certainement à la Scala une carrière égale aux plus éclatants succès de ce théâtre de la Scala, dont les revues, notamment, firent et feront fureur. Location sans frais.

ALCAZAR

Samedi 31 janvier et dimanche 1er février, « la Grande Famille », drame en six tableaux. Au premier tableau, reconstitution originale d'un café-concert d'une petite ville de garnison.

ALHAMBRA

Ce soir, revue : « C'est Couru ! » Duflouve et ses nouvelles chansons. Samedi, pas de spectacles, les salles étant réservées au grand bal des étudiants.

SKATING

Samedi (semaine anglaise), en matinée, grand bal; en soirée, bal avec nombreuses attractions et distribution de jolies surprises. Rappelons qu'il est utile d'arriver chaque soir de bonne heure, car, malgré les vastes dimensions du Skating, à partir de dix heures il ne reste plus une seule table disponible.

THEATRE-FRANÇAIS

Tous les soirs, « Georgel », le premier diseur français dans ses dernières créations. En matinée et soirée : les célèbres danseurs « Andréa et Théo » et les « Harry Raimonds », acrobates.

Au ciné : « Travail », d'Emile Zola »; « Jacques-le-Fort »; « Actualités »; « T'en fais pas », etc., etc. Location sans frais. Téléphone, 17.55.

LA BONBONNIERE (ex-Aquitaine)

Rivaux de Finances; Triangle jaune. Attract.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Samedi, la Tosca, gd suc.; Par Amour (fin). Ide.

LA FOX FILM A L'OLYMPIA

THÉDA BARA dans « la Reine des Césars », un chef-d'œuvre d'art et de mise en scène, que tout Bordeaux ira voir à l'Olympia.

OUI, MAIS les Salons de coiffure du « RAYON D'OR », c. Victor-Hugo (angle Ste-Catherine), sont spécialement recommandés pour Nettoyage, Ondulations, Teintures et Postiches.

SPECTACLES du 30 janvier

GRAND-THEATRE. — 8 h. : Fleurette.
APOLLO. — 8 h. 30 : La Demoiselle du Printemps.
BOUFFES. — 8 h. 30 : Saturnin manque de Culot !
TRIANON. — 8 h. 30 : Education de Prince.
SCALA. — 8 h. 30 : Phi-Phi.
THEATRE-FRANÇAIS. — A 14 h. 30 : Attractions. — A 22 h. : Georgel.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : C'est couru, revue.
ALHAMBRA-DANCING. — 8 h. 30 : Bal gala, Jazz-Band.
SKATING-PALACE : Patinage et Bal, à 8 h. 30.

MESDAMES, avant de commander un postiche, faites une visite chez Henry, 46, Chapeau-Rouge. Téléphone 1,071.

La nouvelle hausse de l'essence

La hausse de l'essence prévue il y a un mois vient d'être officiellement annoncée. Les automobilistes ont un moyen de ne pas en faire supporter les conséquences à leur bourse : c'est de faire munir sans retard leurs voitures de l'AUTO-INJECTEUR M.M., qui économise jusqu'à 40 % sur la consommation normale, assure un décrassage interne constant en même temps qu'une augmentation de puissance.

Soc. An. Française de l'Auto-Injecteur M.M., 13 et 20, rue des Chênes-Lièges, Bordeaux. Téléphone 49.25.

ÉTAT CIVIL

DECES du 29 janvier

Auguste Martin, 57 ans, rue Notre-Dame, 139.
Mme Crollin, 59 ans, rue du Cancéra, 29.
Richard Joret, 61 ans, quai de Bacalan, 150.
Antoine Quités, 67 ans, rue de la Tuilerie.
Veuve Massalet, 69 ans, cours de Marsac, 119.
Mme Coudor, 77 ans, rue des Bouviers, 34.
Veuve Jouglas, 72 ans, rue Lhote, 5.
Veuve Blancardi, 79 ans, rue Castéja, 2.
Léonard Chivalet, 87 ans, rue Minvielle, 68.

BARATUM. — Dans la liste des décès du 26 janvier, lire : Salomon Balmeyda, au lieu de Salimon Balmeyreda.

CONVOI FUNÈBRE

M. Edouard Crollen, M. et Mme Jean Crollen, les familles Dubrel et Carsuzaa prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Céleste CROLLEN, née FONTAN,

leur épouse, mère, belle-mère, belle-sœur et tante, qui auront lieu le samedi 31 courant, en l'église Saint-Pierre, à huit heures trois quarts.

On se réunira à la maison mortuaire, 29, rue du Cancera, à huit heures un quart.

CONVOI FUNÈBRE

Mme veuve A. Troye, M. Jean Troye, M. et Mme Franck Mullaney, M. et Mme M. Bayhourst et leurs enfants, M. et Mme A. Eyquem et leur famille, M. et Mme H. Fournier et les familles A. Bourgès, Maigrot, Bézy, Tinarrage et Petit prient leur amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean-Adrien TROYE,

leur époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le samedi 31 courant, en l'